



Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du Samedi 13 janvier 2024 à 11h00

L'an deux mil vingt-quatre, le treize janvier à onze heures, le conseil municipal de Clairmarais s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie – salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Damien MOREL, maire, en suite des convocations adressées au domicile des conseillers municipaux, le neuf janvier deux mil vingt-quatre.

Etaient présents :	
Damien MOREL, maire, Francis FLAJOLET, premier maire adjoint, Casimir LETELLIER, deuxième maire adjoint, Karine LENGAGNE, troisième maire adjointe, Marie-Paule CORNUAU, conseillère municipale, Jérôme COURMONT, conseiller municipal,	Corinne HELLEBOID, conseillère municipale, Franck HOUCKE, conseiller municipal, Isabelle LAUWERIERE, conseillère municipale, Patrick PREVOST, conseiller municipal, Véronique RUCKEBUSCH, conseillère municipale,
Absents / Excusés :	
Nadine DE SAINTE MARESVILLE, conseillère municipale, donne pouvoir à Francis FLAJOLET, Valérie LASAGESSE, conseillère municipale, donne pouvoir à Damien MOREL, Christine TAVERNIER-TRACHE, conseillère municipale, donne pouvoir à Isabelle LAUWERIERE,	

1. SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Karine LENGAGNE est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

2. PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATION 2024 – 001 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 - EXERCICE 2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Vu la notification reçue du Trésor Public précisant des crédits insuffisants au chapitre 014 pour clore l'exercice 2023 ;

Vu la notification tardive par la CAPSO du montant définitif de l'attribution de compensation à régler par la Commune de Clairmarais ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

Section « fonctionnement »

Chapitre	Article	Montant
Recettes		
75 – AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	752 – Revenus des immeubles	+ 1 000,00 €
Dépenses		
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	739211 – Attribution de compensation	+ 1 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la décision modificative

VOTANTS : 14 (DONT POUVOIRS : 03)		
POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00

4. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion d'information à destination des sinistrés des inondations se tiendra le samedi 20 janvier à 9h15 à la salle des fêtes.

.....

Monsieur le Maire clôt la séance à 11h15.

Secrétaire

Karine LENGAGNE

Président

Damien MOREL

Présents

Francis FLAJOLET

Casimir LETELLIER

Marie-Paule CORNUAU

Jérôme COURMONT

Corinne HELLEBOID

Franck HOUCKE

Isabelle LAUWERIERE

Patrick PREVOST

Véronique RUCKEBUSCH